
Nombre de membres**Séance du jeudi 20 octobre 2022****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 10

Sont présents: Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Leslie CARRASCO, Anne-Sophie DEVIENNE, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO

Votants: 10

Représentés:

Excuses: Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Fabrice LEMONNIER

Absents:

Secrétaire de séance: Didier VALAX

Nomination d'un secrétaire de séance. Didier Valax est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29/09/2022 :

Concernant le plan de financement de l'enfouissement de la Fibre, M. Neel demande si la subvention peut être demandée sur une autre enveloppe que le FDT (fonds de développement territorial). M. Le Maire fera la demande, mais l'enfouissement ne rentre pas dans le fléchage des autres subventions.

Concernant la CLECT, M. Neel demande si c'est l'ensemble de l'enveloppe du FPIC qui est attribué au financement de l'extrascolaire.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1-CIJ= proposition de remplacement des décorations de Noël sur la Route du Pastel 2022_48

Les jeunes du CIJ ont été conviés à la réunion du Conseil municipal. 6 d'entre eux sont présents. M. le Maire les félicite pour le travail qu'ils ont accompli cette année. Il indique que le renouvellement se fera le 14 novembre par une élection organisée avec l'école.

Les jeunes rappellent les actions engagées cette année avec un moment fort lors de la journée Sportive qui a rassemblé de nombreux enfants.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la demande des mairies de Parisot et de Peyrole, le CIJ, lors de la réunion du 1^{er} octobre 2022 a choisi quelques illuminations de Noël pour la Route du Pastel.

Actuellement, il y a 4 motifs sur candélabre qui sont installés en période des fêtes.

Nous avons interrogé le département pour savoir si une traversée de route était possible.

Concernant la traversée de route l'avis des jeunes est partagé. Un troisième choix d'un autre fournisseur sera étudié en 2023.

Le CIJ a également proposé de mettre un motif « renne » devant l'école.

Après discussion avec le CIJ, il est proposé de reporter le choix de l'éclairage de traversée de rue et d'un motif à l'année prochaine compte-tenu de la sobriété énergétique à mettre en place ainsi que des difficultés d'arrimage de l'éclairage. Le Conseil municipal reprendra les choix du CIJ.

Monsieur le Maire présente les quatre illuminations choisies par les jeunes :

Motifs en traversée de rue :

1-



Motif « Joyeuses fêtes » hauteur 1.30 m, longueur 4 m : 1498 € ht

2-



Motif « AERITH » hauteur 1.30m, longueur 4 m : 1576 € ht

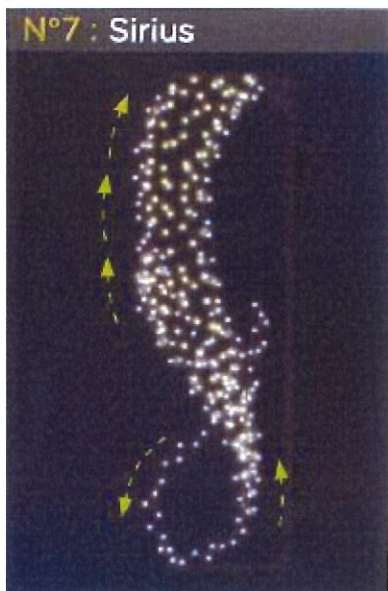
Motifs candélabres :

1-



Motif « KASTA » hauteur 2 m, largeur 0.90 m : 396 € ht

2-



Motif « SIRIUS » hauteur 3 m, largeur 1 m : 492 € ht

Après en avoir débattu, le Conseil APPROUVE, à l'unanimité le choix N°2 en quatre exemplaires pour les illuminations de Noël présentées pour la Route du Pastel.

2- Subventions aux associations 2022 .2022_49

Vu la nomenclature M14,
Vu le budget primitif 2022,
Vu les demandes reçues par différentes associations du territoire,
Vu la délibération 2020-52 du 08/10/2020 par laquelle le Conseil municipal fixe notamment les principes généraux d'attribution,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a fixé par délibération les principes généraux de subventions aux associations :

- Examen en commission d'action sociale,
- Dossier de candidature (dernier compte-rendu d'assemblée générale, avec rapport moral et financier, présentation de la destination de la subvention et objectif recherché, présentation du nombre d'adhérents ou de bénéficiaires de la commune.

L'association les parents d'élèves du collège de Lisle sur Tarn, n'a pas bénéficié de subvention en 2021. Nous avons également été sollicité par le collège pour subventionner un voyage d'étude en milieu Montagnard pour les 15 élèves concernés.

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions 2022 aux associations:

Types	Associations	2021	2022
Collège Le Clezio	La sauce autonome		300 €

Monsieur le Maire propose d'effectuer un rattrapage et d'attribuer une subvention de 300 € pour 2022.

Après en avoir débattu, le Conseil APPROUVE, à l'unanimité l'attribution de 300€ à l'association « La sauce autonome » pour 2022 et de préciser que 150 € devront être affectés au voyage en milieu montagnard

3-Recensement de la population 2023. 2022_50

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
- Considérant la nécessité de désigner un coordinateur communal de l'enquête de recensement,

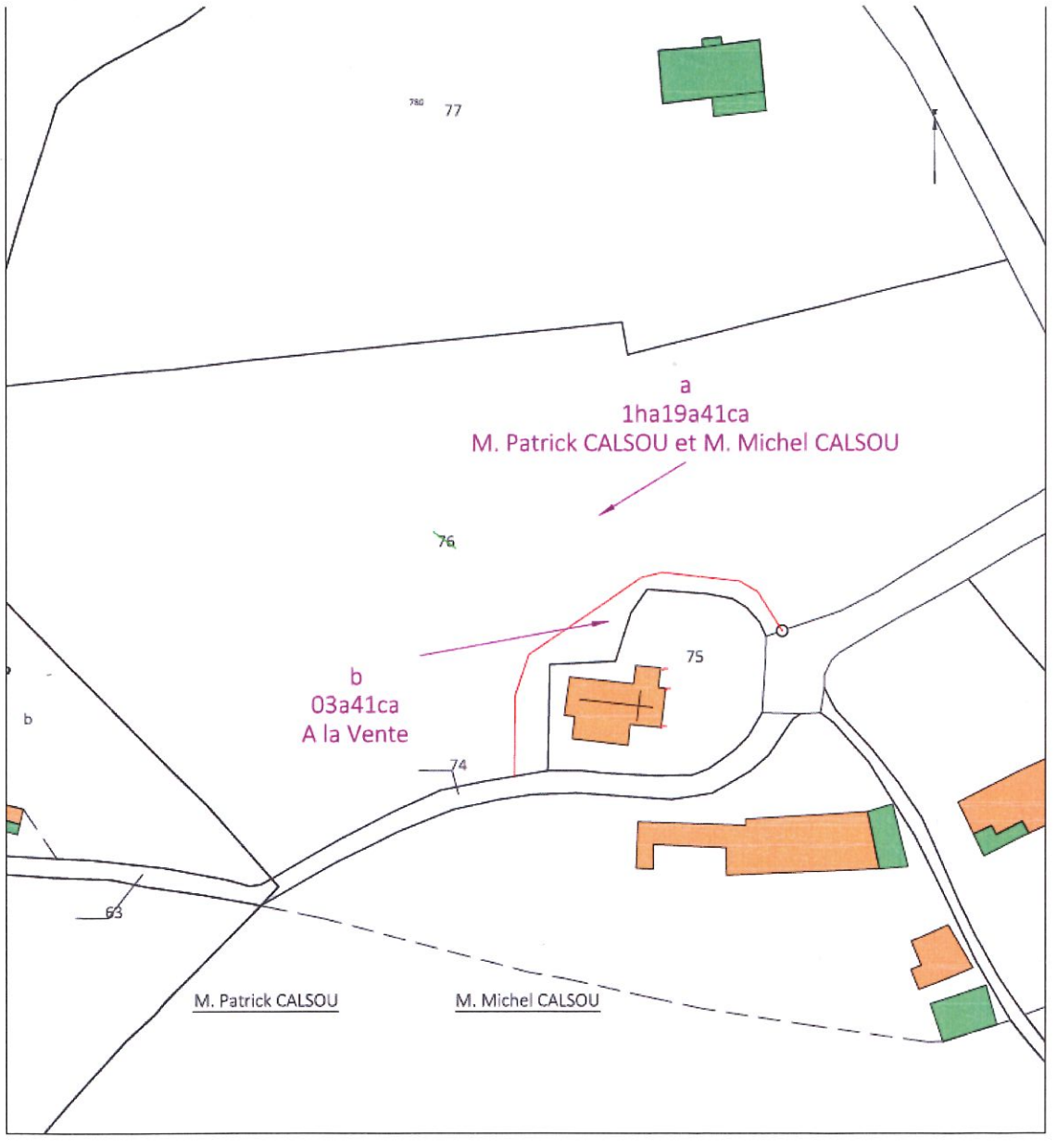
Monsieur le Maire informe le Conseil du lancement de la procédure pour le recrutement de deux agents recenseurs et la désignation d'un coordinateur du recensement de la population.

Après en avoir débattu, le Conseil ,à l'unanimité,

- NOMME Didier VALAX, coordinateur du recensement de la population,
- NOMME Virginie LACOUR, coordonnateur adjoint,
- APPROUVE le recrutement de 2 agents recenseurs.

4- Achat d'une parcelle de terrain cadastrée ZS 76P . Aménagement du cimetière de « Sainte Sigolène » 2022_51

Monsieur le Maire propose au Conseil de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée ZS 76 P, d'une superficie de 341 m², appartenant à Mr Patrick CALSOU et Mr Michel CALSOU dans le cadre de l'aménagement du cimetière de Sainte Sigolène.



L'acquisition se ferait pour un montant total de 341 € soit 1€ le m².

Il est précisé que les frais afférents l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE l'acquisition de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus et DECLARE que l'acquisition de cette parcelle sera affectée à l'opération 237- Patrimoine du budget 2022.

Questions diverses :

- Informations sur le cimetière. M. Valax a été en formation sur les cimetières. Il précise que certaines dispositions prises dans notre règlement devront être adaptés. Sur la reprise des concessions, la réglementation a évolué en février et il semble judicieux d'étaler les reprises. Il confirme que les concessions ne peuvent pas être revendues entre personnes privées, elles doivent être reprises par la commune qui peut les revendre.
- Recensement : formation du coordinateur communal le 8 novembre 2022 à Lisle sur Tarn.
- Informations : propriété Mr CADAUX. M. le Maire et M. Valax ont rencontré la famille. Ils ont fait part de leur souhait de se positionner sur les parcelles situées aux abords du ruisseau. La famille reviendra vers la commune concernant l'habitation après estimation.

- Modification du PLU , avis FAVORABLE de la CDPENAF avec 2 prescriptions :
 - recul de 20 m entre les hébergements et la parcelle agricole
 - réduction de l'emprise du STECAL sur la partie boisée

- Sens unique Chemin de la Mouline : l'essai est concluant avec une signalisation à réaliser pour limiter le passage des engins de grand gabarit (moissonneuse)
Les personnes interrogées indiquent que l'organisation a permis de réduire la vitesse des véhicules notamment au niveau du carrefour de l'école. Le sens unique sera donc pérennisé. Un arrêté permanent sera instauré et la signalisation verticale sera repositionnée de manière durable.
- Inauguration des logements Maisons Claires : Les modalités seront définies avec la Directrice qui revient de congé la semaine prochaine

Calendrier des prochaines commissions :

Commission communication : 2 Novembre 2022 à 18h30

Commission aménagement : 4 Novembre 2022 à 18h30

